

République Française
Département des Bouches-du-Rhône
REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE

Décision du Directeur
N°2023-06

Objet : Attribution du marché n°2023-05 ayant pour objet l'équipement des forages d'un champ captant, la réalisation d'une station de surpression, la création d'une conduite de refoulement et le raccordement des installations au réseau d'eau potable de la collectivité

Le Directeur de la REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE,

Vu la délibération n°2021-18 du 26 mai 2021, acte par lequel l'assemblée délibérante délègue au Directeur le pouvoir de passer et contractualiser les marchés passés selon la forme d'une procédure adaptée ;

Vu l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée du 17/10/2023 ;

DECIDE de signer le marché 2023-05 avec les entreprises suivantes :

- LOT 1 : Groupement SAUR/ RIVASI/ JP INDUSTRIE. Marché conclu pour un montant de 1 134 535,00 € HT soit 1 361 442,00 € TTC ;
- LOT 2 : CISE TP. Marché conclu pour un montant de 538 416,50 € HT soit 646 099,80 € TTC

A SAINT ANDIOL, Le 28/11/2023

Le Directeur,
Charles BRUN